

## Séance du 13 février 2020

Le treize février deux mille vingt, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jérôme VIC, Maire.

Membres en exercice : 8

Présents : BROUET Sandrine, BUTSCHER Corinne, LIMOUSIS Valérie, FABRE Stéphan, FERNANDEZ José, FLEURET Gérard, KREMER Daniel, VIC Jérôme.

Absent ayant donné procuration : KREMER Daniel à FABRE Stéphan

Secrétaire de séance : BUTSCHER Corinne

Convocation du 10 février 2020.

Monsieur le Maire ouvre la séance, remercie les conseillers municipaux présents et passe à l'ordre du jour.

- **Objet : CONSERVATION DES ARCHIVES « ANCIENNES »**

Vu l'article L. 212-11 du Code du patrimoine,

Vu l'article L. 212-14 du Code du patrimoine,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la conservation dans les locaux de la Mairie :
  - des registres de l'état civil de plus de cent vingt ans,
  - des registres de délibérations de plus de cinquante ans,
  - et de tous les autres documents de plus de cinquante ans n'ayant plus d'utilité administrative et destinés à être conservés à titre définitif ;
- de charger Monsieur le Maire de rédiger la déclaration destinée à cet effet auprès du représentant de l'Etat dans le département.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal approuve la proposition.

- **Objet : Demande de subvention au titre du Produit des amendes de police Année 2020**

Monsieur le Maire fait part du courrier, en date du 19 décembre 2019 de M. DELORD, Vice-président du Conseil Départemental du Gard, délégué aux infrastructures et déplacements, relatif à la répartition du produit des amendes de police à laquelle la commune peut prétendre en 2020.

A cet effet et après consultation des services de l'Unité Territoriale d'ALES, M. VIC propose l'aménagement et la mise en sécurité des piétons sur la RD 204 et RD 191, en agglomération.

Le busage du fossé ainsi que la création d'un trottoir permettrait la sécurisation des piétons.

M. le Maire présente le devis de l'entreprise VIDAL Frères, sise à Vézénobres, dont le montant HT des travaux est estimé à 39 828.20 €, qui comprend les travaux de voirie ainsi que la réalisation du trottoir.

Après discussion, le Conseil Municipal :

- DECIDE de faire réaliser les travaux de mise en sécurité des piétons sur la RD 204 et RD 191, en agglomération pour un montant HT de 39 828.20 €,
- DEMANDE l'inscription de la commune dans le programme de la répartition du produit des amendes de police pour 2020,
- DONNE plein pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce se rapportant au projet.

- **Objet : Participation départementale dans le cadre du Contrat Territorial – Travaux d'aménagement de la RD230 en traversée d'agglomération**

Monsieur le Maire fait part du courrier, en date du 7 février 2020 de M. BARRAL, Directeur de la Mobilité et des Routes du Conseil Départemental du Gard, relatif à la décision de l'Assemblée Délibérante du 30 janvier 2020, concernant la participation départementale allouée à la commune.

Monsieur le Maire rappelle que le coût prévisionnel des travaux a été évalué à hauteur de 363 186.00 € HT. Il informe également l'Assemblée que le montant de la participation départementale pour cet aménagement s'élève à 196 746.00 €.

M. le Maire présente au Conseil Municipal :

la convention fixant la participation financière du Département à cette opération,  
la convention autorisant la Commune à réaliser les travaux sur le Domaine Public Routier Départemental.

Où l'exposé du Maire, et après concertation, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les termes des deux conventions,
- DONNE plein pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce se rapportant au projet.

- **Questions diverses :**

Route de Vézénobres :

Pose de barrières de sécurité sur le trottoir (en face l'abri-bus en haut de la Mairie) afin de sécuriser les enfants et parents lors de l'arrêt du bus du regroupement scolaire.

Le Conseil Municipal va étudier ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

